

FICHE TECHNIQUE

INTRODUCTION DES OISEAUX EN ÉTÉ

Une gestion adaptée, ainsi qu'un renforcement des populations permet d'augmenter les densités de perdrix et de faisans sur le terrain.

LA RÉINTRODUCTION DES OISEAUX

Pour réintroduire des oiseaux, il est nécessaire de choisir des sites favorables.

Les lâchers de repeuplement doivent être réalisés à proximité d'un élément fixe du paysage servant de repère (arbre isolé, lisière de bois ou de haie...) et de cultures restant sur pied plusieurs semaines (tournesols, cultures à gibier...).

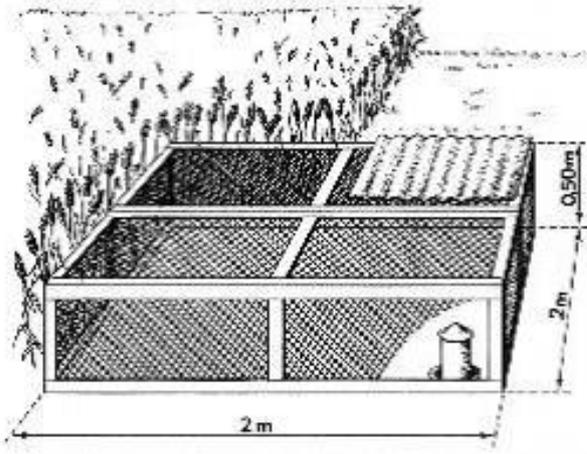


MODE OPÉRATOIRE

Cette méthode a vocation à reconstituer une population viable permettant ensuite la pratique de la chasse. Elle consiste à lâcher des compagnies de 12 à 15 jeunes à l'aide de parquets de pré-lâchers. Les oiseaux, âgés de 8 à 12 semaines pourront être accompagnés par un oiseau de rappel. Ils seront lâchés entre la fin des moissons de céréales et le 15 août.

Il faut compter environ 1 à 2 compagnies aux 100 ha.

PARQUETS DE PRÉ LÂCHER



Construire un parquet par compagnie. Peu importe les matériaux utilisés (bois, métal...) les dimensions sont les suivantes :

- largeur 2 m
- longueur 2 m
- hauteur 0.50 m

Le parquet sera recouvert de grillage de maille 13 mm au maximum. Pour la face supérieure, il est souhaitable d'utiliser un filet de maille 35 mm au maximum. Il est recommandé de grillager également la surface au sol pour éviter la prédation et d'aménager un abri dans un coin du parquet avec des végétaux.





FICHE TECHNIQUE INTRODUCTION DES OISEAUX EN ÉTÉ

ITINÉRAIRE TECHNIQUE

- 1-** Obtenir l'accord des agriculteurs concernés par la mise en place des parquets.
- 2-** Espacer les parquets d'au moins 400 m afin d'éviter les regroupements d'oiseaux.
- 3-** Laisser les oiseaux 4 à 5 jours avec nourriture et eau. La durée du maintien des perdreaux en cage pourra être adaptée en fonction de l'origine des oiseaux lâchés (utiliser la même nourriture qu'en élevage avant de passer les oiseaux au blé).
- 4-** Placer des agrainoirs à proximité de chaque parquet (30 m maximum) avant le lâcher, ainsi qu'un agrainoir identique à l'intérieur.
- 5-** Lâcher alors progressivement les oiseaux en prenant garde de laisser un oiseau de rappel.

QUELQUES CONSEILS

- ⇒ **En amont du lâcher, une régulation des prédateurs est nécessaire.**
- ⇒ **Ne pas mettre trop d'oiseaux dans chaque parquet :** ils auraient tendance à se disperser. Vous pouvez utiliser les mêmes parquets à trois semaines d'intervalle en changeant le lieu d'implantation.
- ⇒ **Changer l'eau régulièrement,** apporter un vermifuge pourra s'avérer nécessaire.



AMÉNAGEMENTS

Disposer au minimum 1 agrainoir par couple et par compagnie. Ils doivent être alimentés toute l'année. Des points d'eau sont nécessaires en été.



Il est important de maintenir ses efforts en matière de piégeage : réguler les nuisibles toute l'année (renards, fouines, corneilles et pies principalement).

Mettre en place des cultures à gibier, des jachères et/ou des bandes enherbées améliore la survie des oiseaux (consultez la Fédération des Chasseurs).